

Après en avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de prescrire l'élaboration du P.L.U.** sur l'ensemble du territoire communal,
- **que les personnes publiques autres que l'État** seront consultées à leurs demandes au cours de l'élaboration du P.L.U. ;
- **de soumettre à la concertation de la population, des associations locales et autres personnes concernées,** pendant toute la durée de l'élaboration du projet selon les modalités suivantes :
 - mise à disposition en mairie avec registre du rapport au stade du diagnostic, d'analyse de l'état initial de l'environnement ;
 - mise à disposition en mairie avec registre du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) ;
 - mise à disposition en mairie avec registre de l'avant projet d'arrêt du P.L.U.
- **de confier à un bureau d'étude** l'étude d'établissement du P.L.U. ;
- **de demander** que les services de la Direction Départementale des Territoires soient mis gratuitement à la disposition de la Commune pour assister la commune dans la conduite de la procédure d'établissement du P.L.U. ;
- **de donner tous pouvoirs au Maire** pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration du P.L.U.
- **dit que les crédits** destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

La présente délibération sera notifiée :

- au Préfet ;
- aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- aux présidents de la chambre de commerce et de l'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre de l'agriculture ;
- Le président du PNR
- Le président de la communauté des communes Couserans-Pyrénées
- Le directeur du SDIS,
- Le directeur du CAUE
- Le directeur de la DDT

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus et ont signé le registre tous les membres présents.

Le Maire,
Denis PUECH.

Nombre de membres	6
En exercice	6
Qui ont pris part au vote	5
Votes pour	3
Votes contre	1
Abstentions	1

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 16/10/2017
Et publication le 16/10/2016